



FORCE OUVRIERE

**Personnel Territorial Ville de Rennes
Rennes Métropole & CCAS**



Septembre-Octobre 2024

RIFSEEP

Sommaire

- Introduction
- Résumé des propositions
- IFSE Socle : Augmentation progressive
- Sujétion QPV
- Contractuels : Création d'une IFSE Socle forfaitaire
- Métier de la petite enfance
- Sujétion Tutorat
- Sujétion formation Interne



Introduction

Depuis de nombreuses années, le syndicat **FO** se bat au côté des agents afin d'améliorer notre pouvoir d'achat à toutes et à tous.

En décembre 2023, Madame La Maire-Présidente s'était engagée à revaloriser le RIFSEEP de manière conséquente et progressive sur la période 2025-2027.

Un protocole d'accord a été proposé à l'ensemble des OS et les **syndicats signataires, FO**, CGT et CFDT, **participent activement** et **depuis plusieurs mois à différentes réunions** à ce sujet.

Vos délégués **FO** ont été **force de proposition** tout au long de ces **réunions**. Nous avons **demandé à plusieurs reprises à favoriser les plus bas salaires**. En effet, ces **agents** sont les **plus impactés** par la **baisse de pouvoir d'achat**.

Lors du prochain **CST** qui se déroulera le **3 octobre 2024**, les **OS** seront amenés à **se prononcer** sur l'ensemble des **mesures négociées** et proposées par l'administration qui sont détaillées dans un "*Accord collectif relatif à la revalorisation du RIFSEEP*".

Nous regrettons que les plus bas salaires ne soient pas privilégiés en terme de montant concernant l'augmentation de l'IFSE socle. Concernant la prime QPV, nous n'avons eu de cesse de demander à ce que cette sujétion quartier prioritaire soit versée à tous les agents confrontés au quotidien à des incivilités, des insultes ou amenés à intervenir en zone QPV.

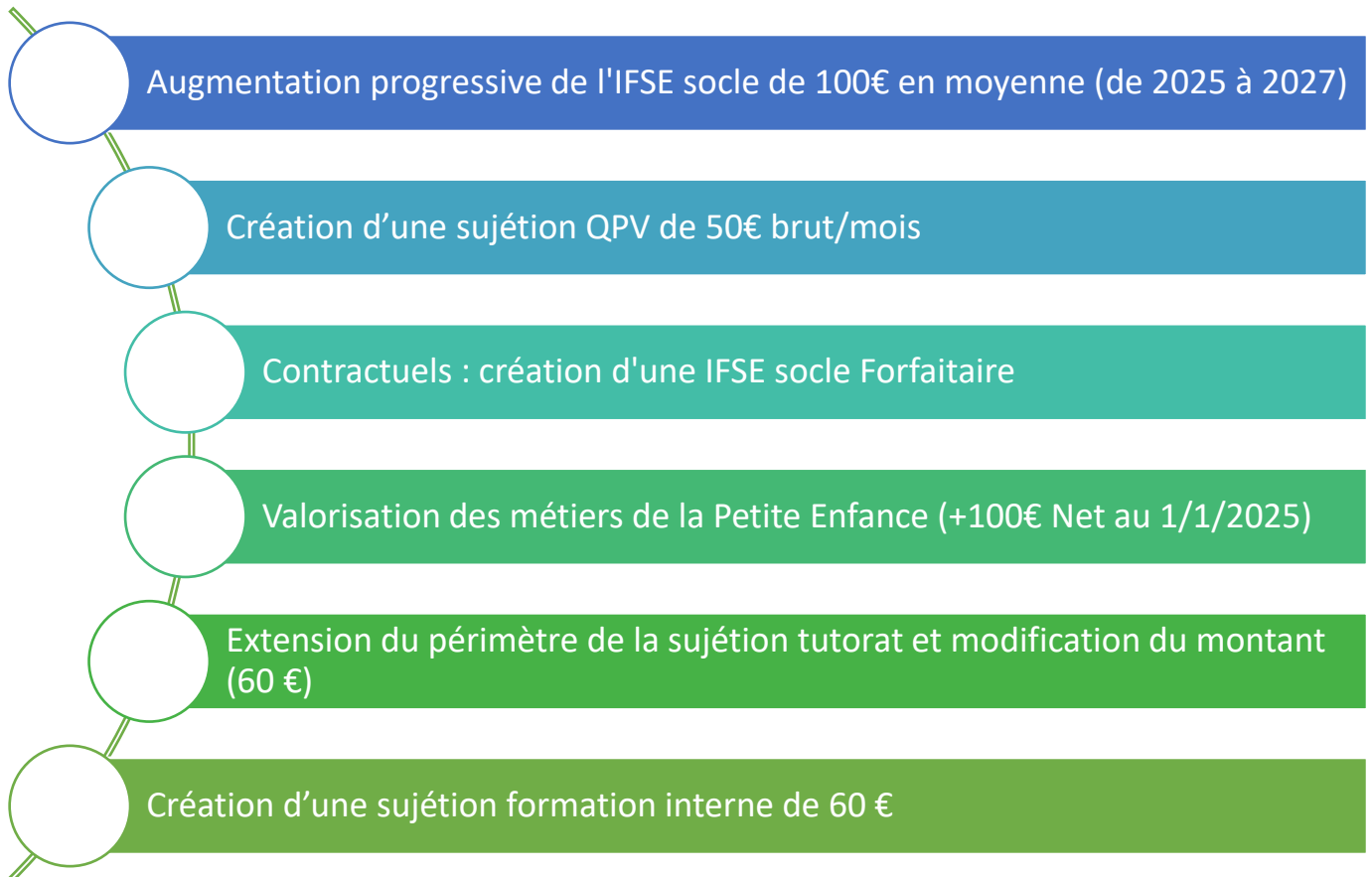
Pour autant, nous sommes conscients des efforts consentis par Madame La Maire-Présidente et notre administration dans la proposition présentée à la réunion Pré-CST du 17 septembre 2024 et qui sera soumise au vote des OS lors du CST du 3 octobre 2024.

Dans le contexte budgétaire actuel, nous saluons les **efforts importants** consentis par **Madame La Maire Présidente** et **nos élus**. Le montant prévisionnel de **plus de 6,5 M€** sur la période **2025-2027** destiné à l'**augmentation du pouvoir d'achat** des **agents** via le RIFSEEP **représente une somme conséquente**.


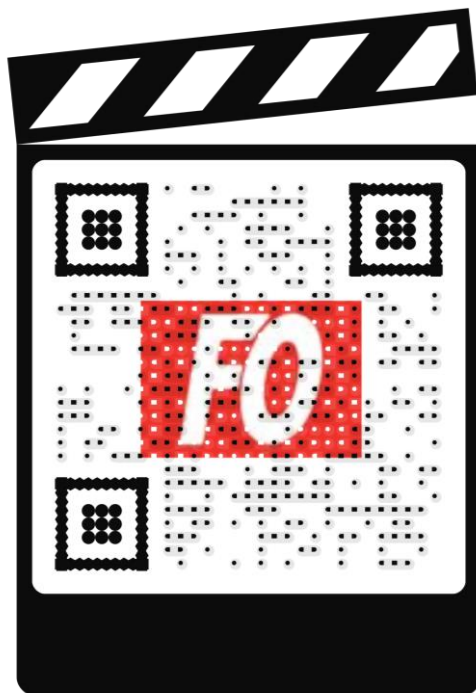
La mise en place de ces propositions, **négociées avec l'administration**, sera **soumise au vote** de l'ensemble des **OS** lors du CST du 3 octobre 2024. Chaque syndicat devra prendre ses responsabilités afin d'accepter, ou pas, cet "*Accord collectif*".



Résumé des propositions



Retrouvez notre tract sur notre site internet en scannant le QR-Code ci-dessous



FO FORCE OUVRIERE
Personnel Territorial Ville de Rennes
Rennes Métropole & CCAS

RIFSEEP 2025 - 2027

Les syndicats signataires de l'accord sur le RIFSEEP, FO, CGT et CFDT, ont négocié durant plusieurs mois avec l'administration afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents sur la durée. Au final, nous avons obtenu :

- ✓ **Augmentation de l'IFSE Socle**

Catégorie	1/1/2025	1/1/2026	1/7/2026	1/7/2027
C	+ 35 €	-	+ 35 €	+ 30 €
B	+ 35 €	-	+ 35 €	+ 30 €
A	-	+ 35 €	-	+ 65 €

(Montants bruts)

- ✓ **IFSE QPV de 50€ brut par mois**
IFSE Quartier prioritaire de 50€ brut par mois à compter du 1/9/2024 pour les agents éligibles.
- ✓ **IFSE pour les contractuels non permanents**
C : 90 € | B : 180 € | A : 290 €
(Montants bruts)

Destinés aux agents contractuels **non permanents** avec une ancienneté ≥ 6 mois au sein de la même collectivité. Au 1^{er} janvier 2025, versement d'une IFSE socle forfaitaire (montants bruts)

- ✓ **Métiers de la Petite Enfance +100€**
Valorisation des métiers de la Petite Enfance : +100€ net par mois (soit 118€ brut) dès le 1^{er} janvier 2025 (par anticipation sur l'augmentation prévue de l'IFSE socle)
- ✓ **Tutorat : 60€ brut/mois**
- ✓ **Animation de formation interne : 60€**
60€ brut par jour de formation animée en interne par un agent

Nous regrettons que les agents avec les plus bas salaires ne soient pas privilégiés en terme de montant total concernant l'IFSE Socle. Pour autant, nous saluons les efforts importants de notre administration et de nos élus qui proposent d'allouer un budget de plus de 6 Millions d'euros sur les 3 prochaines années au RIFSEEP.

NOTA : La mise en place de ces propositions, négociées avec l'administration, sera soumise au vote des OS lors du CST du ...

OBTENU

IFSE Socle : Augmentation progressive

Catégorie	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026	1 ^{er} juillet 2026	1 ^{er} juillet 2027
C	35 €	-	35 €	30 €
B	35 €	-	35 €	30 €
A	-	35 €	-	65 €

Catégorie C										
	2019	2020	2021	2022	Gain 2019 2022	2024	Janv. 2025	Juil. 2026	Juil. 2027	Gain 2024 2027
P1	131,01	136,01	140,17	144,33	13,32 €	144,33	180	215	245	100,67 €
P2	147,67	152,67	161,84	169,33	21,66 €	169,33	205	240	270	100,67 €
P3	164,34	169,34	177,67	194,33	29,99 €	194,33	230	265	295	100,67 €
AM1	224,27				0	224,27	260	295	325	100,73 €
AM2	305,01					305,01	340	375	405	99,99 €

Catégorie B										
Toutes les filières sauf TP2 et TP1										
	2019	2020	2021	2022	Gain 2019 2022	2024	Janv. 2025	Juil. 2026	Juil. 2027	Gain 2024 2027
P1	315,17	322,67	329,34	336	20,83 €	336	370	405	435	99,00 €
P2	356,84	364,34	371,01	377,7	20,83 €	377,67	410	445	475	97,33 €
Filière technique (techniciens principaux de 1 ^{ère} & 2 ^{ème} classe)										
P1	462,08				0	462,08	495	530	560	97,92 €
P2	508,75					508,75	540	575	605	96,25 €

Catégorie A										
Tous sauf filière technique										
	2019	2020	2021	2022	Gain 2019 2022	2024	2025	Jan. 2026	Juil. 2027	Gain 2024 2027
P1	485,42	495,83	506,25	516,7	31,25 €	517	-	550	615	98,33 €
P2	527,08	545,83	564,58	583,3	56,25 €	583	-	615	680	96,67 €
P3	643,75	670,83	697,92	725	81,25 €	725	-	755	825	100 €
P4	852,08	887,5	922,92	958,3	106,25 €	958	-	990	1055	96,67 €
P5	941,67	1016,7	1091,7	1167	225,00 €	1167	-	1200	1265	98,33 €
P6	1450	1600	1750	1900	450,00 €	1900	-	1930	2000	100 €

Sujétion QPV

Proposition de verser une sujétion QPV de 50€ brut mensuel aux agents remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Occuper un poste affecté en QPV ou dont les missions et le temps de travail sont majoritairement exercés en QPV
- Être directement exposé aux incivilités du fait d'interventions sur l'espace public ou d'interactions avec les publics de la QPV
- Ne pas percevoir la NBI QPV ou la sujétion public complexe.

Liste des métiers validés

Liste au **1/9/2024**

- ➔ DJB : jardiniers, aides jardiniers, responsables d'équipes et adjoints des équipes suivantes : 9 (Hautes Ourmes), 11 (Trégain), 12 (Cleunay), 13 (Villejean Sud), 17 (Bréquigny), 18 (Villejean Nord), 21 (Landrel), 24 (Italie), 28 (Alma), 29 (Saint Laurent)
- ➔ BM : agents d'accueil, bibliothécaires et médiateurs numériques des bibliothèques suivantes : Antipode, Cloteaux-Bréquigny, Champs Manceaux, Maurepas, Villejean et Triangle
- ➔ CRR : agents d'accueil du Blosne
- ➔ Agents BAI
- ➔ DEE : concierges des écoles en QPV
- ➔ DAJé : animateurs Clair Détour
- ➔ DVPF : agents de propreté manuelle, conducteurs de micro balayeuses, agents équipe volante, agents nettoyage sanitaire, responsables d'équipes et adjoints des équipes suivantes : 1 (Maurepas-Patton), 4 (Sud Gare-Breigny), 5 (Cleunay-Arsenal), 6 (Villejean-Beauregard), 7 (Blosne), Equipe sanitaires, équipe volante
- ➔ DS : agents d'accueil et de caisse, agents d'entretien des piscines Breigny, Villejean et Gayeulles
- ➔ DS : agents des équipements sportifs secteur Blosne Poterie, Bréquigny, Cleunay, Gayeulles et Villejean

Environ 300 agents sont concernés.

Pour Information, des métiers, dont plusieurs proposés par le syndicat **FO**, sont toujours à l'étude.

Contractuels : Création d'une IFSE Socle forfaitaire

Agents concernés

Agents contractuels recrutés pour répondre à des besoins non permanents avec une ancienneté d'au moins 6 mois au sein de la même collectivité. Les agents vacataires ne sont pas concernés.

Montants

Catégorie C : 90 €

Catégorie B : 180 €

Catégorie A : 290 €

Date d'effet

1er janvier 2026

Métier de la petite enfance : +100€ net

Dans le cadre de la mise en place d'un Bonus attractivité dans le secteur de la petite enfance, la Ville décide d'augmenter, dès le **1^{er} janvier 2025**, de **100 € nets** mensuels le régime indemnitaire de l'ensemble des professionnels, titulaires et contractuels, intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction qui travaillent dans les crèches.

Revalorisation, pour les agents concernés et par anticipation sur le calendrier de revoyure 2025-2027, par une augmentation de l'IFSE de 100 € nets, soit :

- 118 € bruts / mois pour les agents fonctionnaires,
- 125 € bruts / mois pour les agents contractuels.

L'IFSE *Petite Enfance* diminuera en fonction des augmentations de l'IFSE Socle prévues au présent accord.

Nota : cette augmentation ne s'ajoute pas à l'augmentation de 100€ brut de l'IFSE socle.

Sujétion Tutorat

- **Valorisation les tuteurs** des :
 - Agents en CUI (contrat unique d'insertion) et CAR (contrat adultes relais)
 - Maître d'apprentissage contractuels
 - Tuteurs d'agents en reconversion dans le cadre d'une mission de + 3 mois avec un tutorat formalisé
- **Montant** : 60 € bruts/mois
- **Date d'effet** : 1^{er} septembre 2025

Sujétion formation Interne

- **Valorisation des formateurs internes :**
 - 60 € la journée de formation (30 € la demi-journée)
 - 60 € le temps de préparation
 - **Conditions d'indemnisation :**
 - Formation figurant dans le catalogue transversal ou, a minima, dont le déroulé ou le contenu a été validé par le service formation,
 - Formation d'une durée minimale d'une ½ journée (3 heures),
 - Agent ayant suivi la formation de formateur,
 - Indemnisation dans la limite de 10 journées par an.
 - **Date d'effet :** date a déterminée (au plus tôt septembre 2025)
-

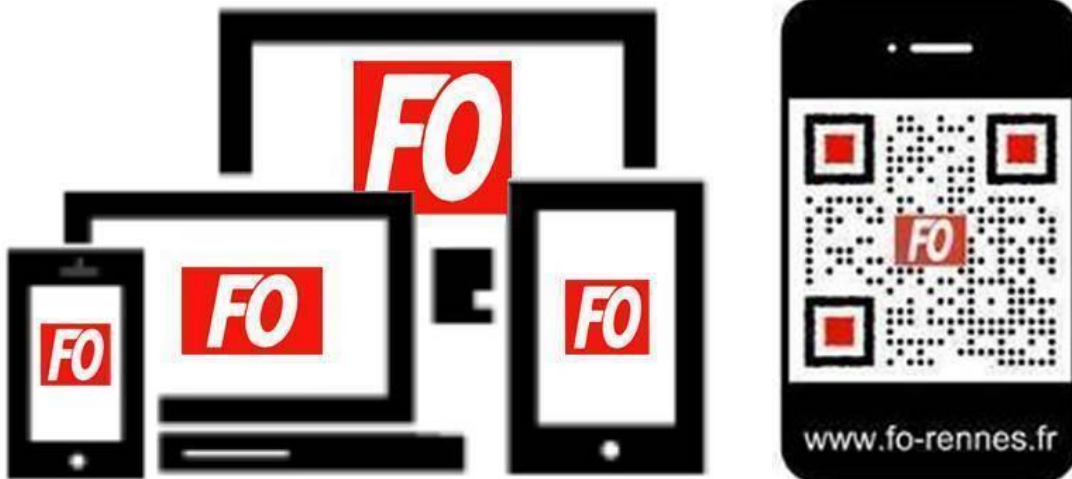
Vos délégués FO sont à votre disposition.

À très bientôt !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet

[www.fo-](http://www.fo-rennes.fr)

rennes.fr





FORCE OUVRIERE

Personnel Territorial Ville de Rennes
Rennes Métropole & CCAS



RIFSEEP 2025 - 2027

Les syndicats signataires de l'accord sur le RIFSEEP, FO, CGT et CFDT, ont négocié durant plusieurs mois avec l'administration afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents sur la durée. Au final, nous avons obtenu :



Augmentation de l'IFSE Socle

Catégorie	1/1/2025	1/1/2026	1/7/2026	1/7/2027
C	+ 35 €	-	+ 35€	+ 30 €
B	+ 35 €	-	+ 35€	+ 30 €
A	-	+ 35 €	-	+ 65 €

(Montants bruts)



IFSE QPV de 50€ brut par mois

IFSE Quartier prioritaire de 50€ brut par mois à compter du 1/9/2024 pour les agents éligibles.



IFSE pour les contractuels non permanents

C : 90 € B : 180 € A : 290 €

(Montants bruts)

Destinés aux agents contractuels **non permanents** avec une **ancienneté** ≥ 6 mois au sein de la même collectivité. Au 1^{er} janvier 2026, versement d'une IFSE socle forfaitaires (montants bruts)



Métiers de la Petite Enfance +100€

Valorisation des métiers de la Petite Enfance : **+100€ net** par mois (soit 118€ brut) dès le 1^{er} janvier 2025 (par anticipation sur l'augmentation prévue de l'IFSE socle)



Tutorat : 60€ brut/mois



Animation de formation interne : 60€

60€ brut par jour de formation animée en interne par un agent

Nous regrettons que les agents avec les plus bas salaires ne soient pas privilégiés en terme de montant total concernant l'IFSE Socle. Pour autant, nous saluons les efforts importants de notre administration et de nos élus qui proposent d'allouer un budget de plus de 6 Millions d'euros sur les 3 prochaines années au RIFSEEP.

NOTA : La mise en place de ces propositions, négociées avec l'administration, sera soumise au vote des OS lors du CST du 3 octobre 2024.

